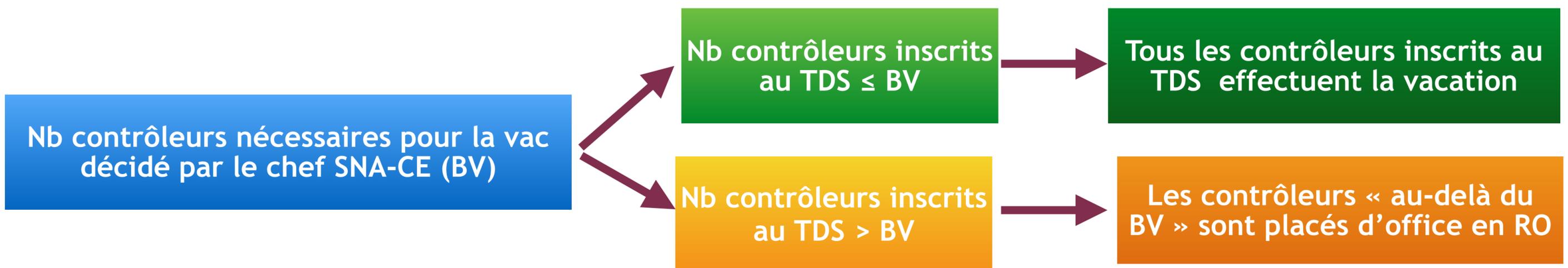


Après son offensive sur les tours de service XP, l'administration nationale et locale continue son travail de **destruction des conditions de travail des contrôleurs**. Elle a ainsi présenté en CT SNA-CE son projet de déclinaison locale des « réserves opérationnelles » (RO) : un projet stigmatisant et contre-productif au plan opérationnel.

Malgré un vote unanime « contre » de toutes les organisations syndicales, le chef SNA-CE a annoncé vouloir quand même passer en force ce texte, qui s'appliquera à partir du 17 février 2021.

Selon les mots du chef SNA-CE, il s'agit d'une « reprise en main » de notre fonctionnement opérationnel. À la lumière des résultats obtenus depuis deux décennies par les cadres de la DSNA sur la gestion prévisionnelle des effectifs ou la modernisation de nos outils, il y a de quoi être inquiet.

Avec les « réserves opérationnelles » le chef SNA-CE décidera, jour par jour, du nombre de contrôleurs nécessaires pour chaque vacation : c'est le « besoin en vacations » (BV). S'il y a plus de contrôleurs inscrits au TDS que le BV, les surnuméraires sont placés en « réserve opérationnelle »



Les réserves opérationnelles concrètement : un contrôleur souhaitant travailler sur une vacation donnée peut se voir refuser ce droit par le chef SNA-CE.